

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil à huis clos et par visioconférence, lundi le 18 janvier 2021 à 19 h 30.

Présences : Mme Marthe Garneau
MM. Sylvain Baron et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Annie Gentesse
M. Sylvain Jacques

Nombre de citoyens : 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et monsieur Mario Picotin, greffier par intérim.

ORDRE DU JOUR

- 1) **COVID-19 - Séance ordinaire du 18 janvier 2021 à huis clos et par visioconférence**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) Liste des contrats municipaux – Dépôt
 - c) Plan triennal d’immobilisations 2021-2023
 - d) Déclarations d’intérêts pécuniaires – Dépôt
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal(aux) – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 7 décembre 2020 – Adoption
 - b) Procès-verbal du 14 décembre 2020 (Budget) – Adoption
 - c) Procès-verbal du 14 décembre 2020 (Ass. spéciale)– Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d’achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Décembre 2020
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - c) Vente pour taxes
 - c.1) Procédures
 - c.2) Retrait de dossier – Frais administratifs
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) COVID-19 – Mise à pied temporaire
 - a.2) Brigadière – Nomination
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) COMBEQ – Règlement Q2.r22; modification

- b.2) Association québécoise d'urbanisme (AQU) – PPCMOI
 - c) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2021
 - d) Journées de la persévérance scolaire 2021
 - d.1) Proclamation (reporté)
 - d.2) Certificats-cadeaux (reporté)
 - e) Infotech – Contrat de service 2021
 - f) COVID-19 – Infrastructures municipales; accessibilité
 - f.1) Hôtel de ville
 - f.2) Anneaux de glace
 - f.3) Glissades
 - f.4) Bibliothèque
 - g) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Démocratie et respect; déclaration d'engagement
- 8) Règlements municipaux**
- a) Règl. # 226-43 – Taxation 2021; modification
 - a.1) Adoption
 - b) Règl. # 321-6 – PIIA; critères d'analyse pour bâtiments accessoires
 - b.1) Adoption
 - c) Règl. # 321-7 – PIIA; Territoire assujetti au chapitre 9
 - c.1) Adoption
 - d) Règl. # 437-14.1 – Camions de cuisine
 - d.1) Projet # 2 (reporté)
- 9) Urbanisme – Dossiers**
- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (8/12/2020); dépôt
 - b) Dérogation(s) mineure(s)
 - b.1) La Feuille Verte – 455, rang 4 de Simpson; longueur d'une rue sans issue
 - c) Permis de construction – Décembre 2020 et comparatifs 2019-2020
- 10) Urbanisme – PIIA**
- 11) Travaux publics**
- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (14/12/2020 et 11/01/2021); dépôt
 - a.1) Journaliers – Permanence
 - a.2) Hôtel de ville – Rénovation/matériaux
 - a.3) Piste cyclable (partie) – Déneigement
- 12) Aqueduc/égout**
- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont, Martin, rang 3 de Simpson & PP2) (reporté)
 - b) Rue Saint-Louis – Réfection aqueduc/égout; MTQ/protocole
 - c) Centre de valorisation des eaux (CVE)
 - c.1) Automate RBS – Rempalcement
 - c.2) Sulfate d'aluminium (Alun) – Achat
 - c.3) Carte d'apprenti opérateur – Inscription
- 13) Service incendie & sécurité publique**
- a) Rapport des sorties – Décembre 2020

14) Office d'habitation Drummond (OHD)

15) Loisirs et Commandites

- a) Comité des loisirs et des sports
 - a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
 - a.2) Aréna
 - a.2.1) Analyse structurale – Mandat

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-01/21 (dépenses incompressibles)
- b) Certificat de disponibilité C-02/21

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

1. COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 18 janvier par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse et Marthe Garneau, conseillère municipale, messieurs Pierre Lavigne et Sylvain Baron, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Mario Picotin, greffier par intérim. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5358.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la présente séance sera enregistrée et rendue disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

5359.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

- Vœux pour l'année 2021
- COVID-19 – Rappel du suivi des règles de la Santé publique et soutien de la Sûreté du Québec et du SIUCQ
- Équipements municipaux mis à la disponibilité des citoyens (glissades et anneaux de glace)
- Groupe Facebook
- UMQ – Campagne de sensibilisation au respect de la démocratie municipale

b) Liste des contrats municipaux – Dépôt

Considérant les dispositions de l'article 961.4 du *Code municipal* concernant la liste des contrats municipaux passés au cours de l'année 2020;

Dépôt de la liste des fournisseurs ayant, au 31 décembre 2020, un contrat de plus de 25 000 \$ ou des contrats de plus de 2 000 \$ et dont l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$ est fait.

Avis est donné par la directrice générale que ladite liste sera publiée sur le site Web de la Municipalité conformément aux dispositions de la loi.

c) Plan triennal d'immobilisations 2021-2023

Conformément aux dispositions des articles 953.1 et 957 du *Code municipal*, dépôt du plan triennal d'immobilisations pour la période 2021-2023 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

5360.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter le plan triennal d'immobilisations pour les années 2021-2023 tel que déposé;
- de rendre le document disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Déclarations d'intérêts pécuniaires – Dépôt

Avis est donné par la directrice générale que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires ont été reçues.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Pas de période de questions; huis clos)

5. PROCÈS-VERBAL(AUX) – ADOPTION

a) Procès-verbal du 7 décembre 2020 – Adoption

5361.01.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Procès-verbal du 14 décembre 2020 (Budget) – Adoption

5362.01.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter le procès-verbal amendé du 14 décembre 2020 concernant le budget municipal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Procès-verbal du 14 décembre 2020 (Ass. spéciale) – Adoption

5363.01.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal amendé du 14 décembre 2020 concernant différents dossiers municipaux tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Décembre 2020

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/21 émis;

5364.01.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de décembre 2020, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats Décembre 2020 814 807,90 \$
Déboursés directs Décembre 2020 10 136,83 \$

Dépenses préautorisées	Décembre 2020	15 349,79 \$
Rémunération globale	Décembre 2020	125 219,71 \$
Remboursement des dépenses/km	Décembre 2020	0,00 \$
Total :		965 514,23 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement (retiré)

c) Vente pour taxes

c.1) Procédures

Dépôt de la liste des propriétés susceptibles d'être vendues pour défaut de paiement des taxes est fait.

5365.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que toutes les propriétés ayant des arrérages de taxes au 30 octobre 2020 (dernier versement des taxes municipales) sont susceptibles d'être envoyées en vente pour taxes;
- d'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés n'ayant pas acquitté le solde des taxes dues incluant les intérêts au plus tard le 31 décembre 2020;
- d'autoriser la directrice générale à envoyer par courrier recommandé un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues;
- de facturer un montant de 40 \$ aux propriétaires en défaut de paiement pour couvrir l'envoi par courrier recommandé dudit avis;
- de maintenir la politique municipale concernant :
 - les montants d'arrérages inférieurs à 100 \$, lesquels ne seront pas envoyés en vente pour taxes sauf si le délai de prescription de trois (3) ans arrive à échéance;
 - l'autorisation donnée au personnel municipal à prendre des arrangements de paiement sur les arrérages pour les dossiers n'ayant pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées;
- le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond pour fins de vente;
- de mandater la directrice générale ou le greffier à titre de représentant municipal lors des ventes pour taxes;
- d'établir la mise de fonds minimale pour chaque propriété à vendre à la valeur des taxes dues plus les frais encourus pour la mise en vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Retrait de dossier – Frais administratifs

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5365.01.21 concernant les procédures à faire dans le dossier des ventes pour taxes 2021;

Considérant qu'une fois transmis à la MRC, certains dossiers pourraient faire l'objet d'un retrait de la liste des ventes pour taxes;

Considérant que dans ce contexte particulier, des frais seront facturés par la MRC à la Municipalité pour couvrir les dépenses encourues par cette dernière à la date du retrait;

Considérant les dispositions du règlement # 788 de la MRC concernant les frais à facturer pour les ventes pour taxes;

Considérant que lesdits frais sont de la responsabilité du contribuable concerné par la procédure de vente pour taxes;

5366.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de réclamer au contribuable visé par la procédure de vente pour taxes, l'ensemble des frais facturés par la MRC dans le cadre du retrait de son dossier de la liste des ventes pour taxes;
- de fixer à 100 \$ le montant réclamé plus les frais de publication de la MRC si applicable;
- de facturer en sus des frais de 40 \$ à titre de frais administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) COVID-19 – Mise à pied temporaire

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant que les mesures de précautions prises en lien avec la pandémie de la COVID-19 affectent l'approvisionnement et la fourniture de matériel pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

Considérant que dans le cadre des travaux de déneigement, les accumulations de neige observées à date ne justifient pas des interventions d'envergure et du personnel supplémentaire;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

5367.01.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la décision de la directrice générale;
- de confirmer la mise à pied temporaire de monsieur Richard Hamel au poste de journalier, en date du 11 janvier 2021;
- de réévaluer, sur une base bimensuelle, les besoins de la Municipalité en matière d'emploi dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Brigadière – Nomination

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5303.12.20 concernant la fin du contrat de travail de madame Manon Cartier, à titre de brigadière;

Considérant l'affichage fait en date du 8 décembre 2020;

5368.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir les services de madame Yannick Robidas à titre de brigadière pour un poste permanent de 10 heures/semaine;
- que la rémunération et les avantages applicables sont ceux prescrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) COMBEQ – Règlement Q2.r22; modification

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/21 émis;

5369.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (344,93 \$ taxes incluses) pour madame Rachel Boileau à la formation en ligne donnée par la firme la COMBEQ concernant les modifications apportées au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées en février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Association québécoise d'urbanisme (AQU) - PPCMOI

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/21 émis;

5370.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (40,24 \$ taxes incluses) pour monsieur William Gélinas à la formation en ligne donnée par l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2021

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/21 émis;

5371.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les frais de cotisations et d'assurance frais juridiques pour 2021 pour la directrice générale, et ce, pour un coût total de 959,13 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Journées de la persévérance scolaire 2021

d.1) Proclamation (reporté)

d.2) Certificats-cadeaux (reporté)

e) Infotech – Contrat de service 2021

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/21 émis;

5372.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la firme Infotech concernant le contrat de service d'entretien pour le système informatique incluant l'option "Optimal", et ce, selon les termes et conditions précisés dans l'offre datée du 13 décembre 2020 et pour un montant de 14 555,83\$ (taxes incluses);
- le cas échéant, d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) COVID-19 – Infrastructures municipales; accessibilité

f.1) Hôtel de ville

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

5373.01.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de maintenir accessible l'hôtel de ville pour le paiement des taxes si les services électroniques de paiement ne peuvent être utilisés et de prioriser auprès de la population, les contacts téléphoniques et par courriel pour les suivis à faire avec les différents services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.2) Anneaux de glace

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

5374.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de faire des anneaux de glace aux parcs Guévremont et Hébert;
- de les rendre accessibles à la population en remplacement des patinoires, et ce, tout en respectant les recommandations de la Santé publique;
- de procéder à l'affichage des mesures sanitaires applicables;
- de n'assurer aucune surveillance sur les sites;
- de ne pas permettre l'accès aux locaux ou chalet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.3) Glissades

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

5375.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de rendre accessibles à la population les installations suivantes :
 - glissades naturelles près de la rue Samuel;
 - la butte de neige du parc Guévremont;
 - les glissades (structure de bois) du parc Gélase-Courchesne;et ce, tout en respectant les recommandations de la Santé publique;
- de procéder à l'affichage des mesures sanitaires applicables;
- de n'assurer aucune surveillance sur les sites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.4) Bibliothèque

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 en lien avec ladite pandémie;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'assurer la protection des employés municipaux et des citoyens de la Municipalité;

Considérant le rapport de la directrice générale sur le dossier;

5376.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de rendre accessible les locaux et équipements de la bibliothèque aux étudiants pour les fins scolaires et avoir accès au service Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Démocratie et respect; déclaration d'engagement

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques

s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

5377.01.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÉGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 226-43 – Taxation 2021; modification

a.1) Adoption

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5345.12.20 concernant les différents taux de taxes applicables aux dettes et services municipaux pour l'année 2021;

Considérant l'avis de motion donné le 14 décembre 2020;

Considérant que le projet de règlement # 226-43, lequel a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux pour l'année 2021, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 14 décembre 2020;

Considérant qu'une copie amendée du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 15 janvier 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5378.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 226-43, lequel a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 321-6 – PIIA; critères d’analyse pour bâtiments accessoires

b.1) Adoption

Considérant l’avis de motion donné le 7 décembre 2020;

Considérant que le projet de règlement # 321-6, lequel a pour objet d’ajouter à la fin de l’article 9.2 du règlement # 321 concernant les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) le paragraphe 4 o relatif aux critères d’analyses pour les bâtiments accessoires, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 7 décembre 2020;

Considérant qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 15 janvier 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture conformément à l’article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu’aucun commentaire n’a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenues du 30 décembre 2020 au 14 janvier 2021;

Considérant que le règlement n’a pas à faire l’objet d’une procédure d’approbation référendaire;

5379.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d’adopter, tel que présenté, le règlement # 321-6, lequel a pour objet d’ajouter à la fin de l’article 9.2 du règlement # 321 concernant les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) le paragraphe 4 o relatif aux critères d’analyse pour les bâtiments accessoires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 321-7 – PIIA; territoire assujetti au chapitre 9

c.1) Adoption

Considérant l’avis de motion donné le 7 décembre 2020;

Considérant que le projet de règlement # 321-7, lequel a pour objet de modifier la description du territoire assujetti au chapitre 9 du règlement # 321 concernant les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 7 décembre 2020;

Considérant qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 15 janvier 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture conformément à l’article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu’aucun commentaire n’a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenue du 30 décembre 2020 au 14 janvier 2021;

Considérant que le règlement n’a pas à faire l’objet d’une procédure d’approbation référendaire;

Considérant après examen qu'il y a lieu de retirer de la liste des terrains et bâtiments visés par l'application du règlement ceux situés sur les rues Boisvert, Bilodeau et Senneville;

5380.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 321-7 amendé, lequel a pour objet de modifier la description du territoire assujéti au chapitre 9 du règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Règl. # 437-14.1 – Camions de cuisine

d.1) Projet # 2 (reporté)

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (8/12/2020); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 décembre 2020 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) La Feuille Verte – 455 rang 4 de Simpson; longueur d'une rue sans issue

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (Réf. p.-v. CCU résol. # 104.11.20);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5320.12.20 concernant la longueur d'une rue à planter aux abords du bâtiment sis au 455 rang 4 de Simpson;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5088.06.20, lequel prévoit la possibilité de tenir des consultations publiques écrites dans le cadre du processus d'adoption des règlements municipaux pendant la période d'état d'urgence sanitaire causée par la COVID-19;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenues du 29 décembre 2020 au 13 janvier 2021;

5381.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'accorder au requérant la dérogation mineure demandée, et ce, afin de permettre l'implantation d'une rue sans issue d'une longueur de 285 mètres aux abords du bâtiment industriel sis au 455 rang 4 de Simpson au lieu des 125 mètres tels que prescrits au règlement de lotissement # 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Permis de construction – Décembre 2020 et comparatifs 2019-2020

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de décembre 2020 et du comparatif avec l'année 2019 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (14/12/2020 et 11/01/2021); dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité des Travaux publics en date du 14/12/2020 et du 11/01/2021 est fait.

a.1) Journaliers – Permanence

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5207.10.20 concernant l'embauche de monsieur Éric Lehoux à titre de journalier et préposé au déneigement;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5208.10.20 concernant l'embauche de monsieur Sylvain Raymond à titre de journalier et proposé au déneigement;

Considérant que la période de probation de 480 heures a été réalisée;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (Réf.: p.-v. travaux publics 11/01/2020);

5382.01.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- Dossier de M. Éric Lehoux :
 - de prolonger la période de probation de quatre cent quatre-vingts (480) heures supplémentaires, et ce, afin de valider l'expertise et la disponibilité de monsieur Éric Lehoux en période de déneigement.
- Dossier de M. Sylvain Raymond :
 - de confirmer l'embauche de monsieur Sylvain Raymond à titre de journalier et préposé au déneigement;
 - d'appliquer pour ce poste, la rémunération, l'horaire et les conditions de travail ainsi que les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Hôtel de ville – Rénovation/matériaux

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (Réf.: p.-v. travaux publics 11/01/2020);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/21 émis;

5383.01.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir la proposition faite par la firme Jacques Laferté ltée pour l'achat des matériaux requis pour les travaux de rénovation du bureau, et ce, selon l'offre de service datée du 21 octobre 2020 et pour un montant total estimé à 19 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Piste cyclable (partie) – Déneigement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (Réf.: p.-v. travaux publics 11/01/2020);

Considérant les informations données par madame Garneau suite aux commentaires des utilisateurs;

5384.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics et de procéder au déneigement de la piste cyclable dans les secteurs identifiés ci-après, savoir :
 - rang 3 de Simpson de l'intersection avec la route 122 jusqu'à la rue des Bouleaux (env. 550 m.);
 - rue Guèvremont de l'intersection avec le rang 3 de Simpson jusqu'au cours d'eau de La Loutre (env. 1500 m.).
- de demander au Service des travaux publics de conserver un couvert de neige sur les sections déneigées afin d'y faciliter la circulation piétonnière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont, Martin, rang 3 de Simpson & PP2) (reporté)

b) Rue Saint-Louis – Réfection aqueduc/égout; MTQ/protocole

5385.01.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de confirmer au ministère des Transports l'acceptation des conditions énoncées au protocole à conclure dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Louis (Route 255);

- d'autoriser madame Hélène Laroche, mairesse, et madame Lucie Roberge, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Centre de valorisation des eaux (CVE)

c.1) Automate RBS – Remplacement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (Réf.: p.-v. travaux publics 11/01/2021);

Considérant le certificat des crédits C-02/21 émis;

5386.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition de la firme WaterOClean pour la mise à niveau du panneau de contrôle du système de traitement des eaux usées (RBS), et ce, selon l'offre datée du 4 octobre 2020 et pour un montant de 39 091,50 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Sulfate d'aluminium (Alun) – Achat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf.: p.-v. travaux publics 11/01/2021);

Considérant le certificat des crédits C-02/21 émis;

5387.01.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accorder, à la firme Kemira, le contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium pour l'opération du centre de valorisation des eaux (CVE), et ce, selon les termes et conditions de la soumission datée du 7 décembre 2020 et pour les sommes suivantes :

- prix (tm) : 278 \$ /tm (taxes en sus)
- prix global (60 tm) : 19 177,80 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.3) Carte d'apprenti opérateur – Inscription

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (Réf.: p.-v. travaux publics 11/01/2021);

5388.01.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (118 \$ sans taxes/par volet) de monsieur Sylvain Raymond au programme d'apprentissage et de qualification professionnelle des volets « Eau potable et eaux usées » du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Novembre 2020

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de novembre 2020 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des loisirs

a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

a.2) Aréna

a.2.1) Inspection structurale – Mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (Réf.: p.-v. travaux publics 11/01/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-02/21 émis;

5389.01.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la firme Honco Bâtiment pour une inspection et une analyse complète de la structure du bâtiment incluant l'estimé des coûts associé, et ce, selon les termes et conditions contenues dans l'offre datée du 8 décembre 2020 et pour un montant de 13 952.22 \$ taxes incluses;
- de financer la dépense à même les surplus cumulés du fonds d'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-01/21 (dépenses incompressibles)

Conformément aux dispositions du Règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses particulières de nature incompressibles telles que décrites au rapport joint en annexe et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 18 janvier 2021

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière

b) Certificat de disponibilité C-02/21

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 18 janvier 2021

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Pas de période de questions; huis clos)

18. CORRESPONDANCE

Avis est donné par la directrice générale que la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été dument transmise aux membres du conseil.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 15.

Signé :

Hélène Larocche, *mairesse*

Lucie Roberge, *directrice générale*